

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Session des Orientations Budgétaires

Rapport 01-001: Règlement général du Centre départemental de l'enfance et de la famille.

Intervention de Patrice BADUEL

Conseiller départemental Billère et Coteaux de Jurançon

Au nom du groupe de la gauche départementale

Monsieur le Président, chers collègues,

Je souhaiterais profiter de ce rapport pour évoquer la protection de l'enfance, puisque nous sommes avant tout dans une session d'orientations budgétaires et qu'il convient d'esquisser les lignes politiques à venir.

La protection de l'enfance demeure une problématique à l'échelle nationale, qui doit mobiliser chacun des échelons institutionnels. Lorsqu'on sait qu'une personne SDF sur 4 sort de l'Aide Sociale à l'Enfance en France, cela pose question et mérite notre mobilisation.

Dans notre Département, les enjeux sont clairement identifiés, la Chambre Régionale des Comptes l'avait d'ailleurs souligné dans son dernier rapport sur la politique sociale de l'Institution.

Il n'est pas tolérable, et je le dis en partageant la responsabilité collective des élus que nous sommes, que des enfants, qui plus est en souffrance, subissent les conséquences d'une désorganisation ou de problèmes de procédures.

Vous avez lancé vendredi dernier une commission sur la prospective et l'innovation pour regarder justement ce qui se fait dans d'autres départements, d'autres pays et je souhaite, comme l'ensemble de mes collègues du groupe de gauche, que la question de la protection de l'enfance soit un des axes de travail.

On parle souvent de protection de l'enfance, mais le sujet est plus vaste. Nos missions tournent bien autour de l'enfance et de l'adolescence, mais également de la parentalité.

Nous devons nous concentrer sur les dispositifs de repérages des situations d'enfants en danger, des violences intrafamiliales, des mesures de placement, soit dans des foyers de vie, soit des établissements quand les situations sont plus complexes, et surtout chez les assistants familiaux.

On peut aussi développer les placements chez les tiers de confiance qui sont des personnes proches de l'enfant ou qui ont un lien familial avec lui.

Leur prise en charge doit être effective, sous la responsabilité et l'accompagnement du département.

Pour cibler les enfants et les parents dans le besoin, tout le monde a un rôle à jouer. D'abord l'Éducation nationale. Il est la première porte d'entrée pour les enfants. Ils peuvent donc identifier les choses.

Le mot d'ordre est celui de l'accompagnement.

L'accompagnement des enfants bien sûr, dans la prise en compte de leur traumatisme, mais aussi des parents et de toutes les personnes amenées à travailler sur ces sujets.

Les travailleurs sociaux ont par ailleurs poussé un cri, mardi 7 décembre, à travers le pays.

Une journée de grève pour dire leur épuisement, leur manque de moyens, les dangers que tout cela fait courir aux enfants en difficulté, notamment.

Le cas des « sorties sèches », qui laissent parfois les adolescents à la rue le jour même de leurs dix-huit ans demeure sans réponse claire et laisse les professionnels face à une responsabilité écrasante. Et on ne travaille pas avec de l'humain comme sur un dossier.

On entend depuis quelques années une remise en question profonde de l'un des thèmes majeurs de la profession d'éducateur ou d'assistant : le professionnel doit-il s'attacher à l'enfant, et réciproquement doit-on laisser l'enfant s'attacher ?

Vous le voyez, les questions sont complexes et cela représente le quotidien de certains agents, qu'il convient de prendre en compte, dans l'intérêt de l'enfant et du cadre que nous devons lui apporter.

Les éducateurs doivent être formés et accompagnés tout au long de leur mission, notamment sur le plan psychologique.

Monsieur le Président, il est donc urgent de repenser les bases de la protection de l'enfance dans notre Département, même si c'est une question plus vaste, afin que les enfants que nous devons protéger ne soient plus les naufragés du système une fois adultes.

Je vous remercie.